



QUALIFELEC

PRÉFÉREZ L'EXCELLENCE

## CERTIFICAT DE QUALIFICATION

N° 120014

Valable du 04/05/2024 au 03/05/2025

HELAINÉ WILLIAM  
586 RUE DU MARECHAL JUIN

50000 SAINT-LÔ

RAISON SOCIALE : HELAINÉ WILLIAM  
DENOMINATION COMMERCIALE : HELAINÉ WILLIAM

SIRET : 44124364900031  
Forme Juridique : Artisan  
Responsable légal : HELAINÉ WILLIAM  
N° Dossier : 44-RB-45872-50  
N° Client : 45872

Tel : 06 89 37 55 42  
E-mail : william.helaine@wanadoo.fr  
Assurance Responsabilité Civile : ABEILLE ASSURANCES  
Assurance Décennale : ABEILLE ASSURANCES

Qualification selon référentiel : Installations Électriques Logement Commerce Petit Tertiaire - LCPT

Indice	Classification	Date d'attribution	Date fin de cycle
LCPT : LCPT	Classe 2 (4 à 8 exécutants)	04/05/2023	03/05/2027
<b>Mention</b>			
RGE : Reconnu Garant de l'Environnement		04/05/2023	03/05/2027
<b>Catégories de travaux</b>			
Ventilation mécanique		04/05/2023	03/05/2027
Radiateurs électriques dont régulation		04/05/2023	03/05/2027

Pour conserver la validité de sa qualification, l'entreprise doit satisfaire aux exigences du suivi annuel administratif.



Scannez ce code pour vous assurer de l'authenticité de ce document.  
En cas de suspicion, contactez Qualifelec :  
<https://www.qualifelec.fr/contact>

Nous informons que quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations, notamment la falsification ou l'établissement de faux documents, et l'utilisation de tels documents, se verra radié de Qualifelec et perdra toute qualification obtenue.

Edité le 28 mars 2024

Thierry SCHOTT  
Président de Qualifelec

Certificat réédité  
le 01/07/2024.

Annule et remplace  
le précédent.

Visitez notre site : [www.qualifelec.fr](http://www.qualifelec.fr)

Association Professionnelle et Technique des Entreprises du Génie Électrique, Énergétique et Numérique  
109 rue Lemercier, 75017 PARIS - Tél : 01.53.06.65.20 / Email : [contact@qualifelec.fr](mailto:contact@qualifelec.fr)  
Association LOI 1901 - SIRET 308 091 586 00039 - APE 9411Z

EN/0103-G